



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181030/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/415

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des travaux d'élagage de 7 arbres avec évacuation sur la RD 700 à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le 12 novembre 2018, l'entreprise France ENVIRONNEMENT est autorisée à accéder à la RD 700 pour des travaux d'élagage.

ARTICLE 2 : Le 12 novembre, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi-chaussée et sera régulée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : En cas de détérioration de la chaussée et des espaces verts, la remise en état devra, obligatoirement et rapidement, faire l'objet d'une réfection à l'identique.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise France ENVIRONNEMENT.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise France ENVIRONNEMENT – Z.A Les Marlières – 59710 AVELIN

Fait à HEM, le **02 NOV. 2018**



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr